

CNAS /

L'UNSA FASMI réclame la mise en œuvre d'une véritable politique de solidarité active

L'UNSA FASMI reste profondément attaché au renforcement des dispositifs de l'action sociale ministérielle, parce qu'elle prend en considération les spécificités de nos métiers.

➡ Pour l'UNSA FASMI, l'humain doit demeurer au cœur même des actions de la CNAS ;

➡ L'UNSA FASMI réaffirme son **opposition à la politique actuelle d'obligation de résultats** et de rationalisation des moyens, véritable cause de détresse sociale ;

➡ L'UNSA FASMI réaffirme sa volonté de **promouvoir une véritable politique de solidarité active**, à travers l'augmentation du budget alloué à l'action sociale ministérielle ;

➡ L'UNSA FASMI dénonce la **réduction de plusieurs millions d'euros** dont a fait l'objet, sur quelques années d'exercice, l'**enveloppe consacrée à la réservation de nouveaux logements sociaux** en région Île-de-France ;

➡ La volonté de l'UNSA FASMI est de **faire évoluer la gouvernance de l'action sociale** ministérielle institutionnelle vers plus d'autonomie et plus de capacité d'initiative.

« L'UNSA FASMI s'est fixé comme feuille de route de redonner à la CNAS la dimension d'une instance de concertation et de proposition dont l'objectif est de concrétiser ses ambitions en matière d'action sociale au bénéfice du plus large public. »

La délégation UNSA FASMI



UNSA FASMI, autonome & indépendant



***Déclaration préalable à l'assemblée plénière de la commission nationale
d'action sociale réunie le 18 juin 2018***

***Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,***

Nous voici réunis en assemblée plénière de la commission nationale d'action sociale dans le cadre d'une mandature qui s'achèvera avec les élections professionnelles fixées pour le début du mois de décembre prochain.

Nous souhaitons tout d'abord remercier l'ensemble des personnels de la Sous-Direction de l'Action Sociale et de l'Accompagnement des Personnels et de la Sous-Direction de la Prévention, de l'Accompagnement et du Soutien pour la qualité de nos échanges tout au long de cette mandature, ainsi que la qualité des documents qui nous sont fournis en préalable à nos réunions.

Les débats d'aujourd'hui s'inscrivent dans le renforcement des dispositifs de notre action sociale ministérielle à laquelle nous sommes profondément attachés parce qu'elle prend en considération les spécificités de nos métiers, parce qu'elle est le reflet de notre histoire et de notre culture.

Et nous voulons préciser que l'action sociale et l'accompagnement des personnels du ministère de l'intérieur demeure un sujet rassembleur de convictions portées dans le cadre d'un dialogue social d'ouverture et d'initiative.

Nos travaux ne doivent cependant pas nous faire oublier la réalité que vivent au quotidien les personnels du Ministère de l'Intérieur. Notre environnement socioprofessionnel souffre d'une déshumanisation grandissante, nous évoluons dans un milieu professionnel où la rationalisation budgétaire et comptable ne laisse pas de place à un dialogue social constructif.

Parce que l'humain doit demeurer au cœur même de nos actions, parce que nous considérons la dépense sociale comme un investissement pour une meilleure cohésion de notre politique d'action sociale, nous réaffirmons notre opposition à la politique actuelle d'obligation de résultats et de rationalisation des moyens, véritable cause de détresse sociale.

Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir une véritable politique de solidarité active à travers l'augmentation du budget alloué à l'action sociale ministérielle et le renforcement en personnels et en moyens des structures dédiées que sont notamment la Sous-Direction de l'Action Sociale et de l'Accompagnement des Personnels du Secrétariat Général et la Sous-Direction de la Prévention, de l'Accompagnement et du Soutien de la Direction Générale de la Police Nationale.

Notre instance a certes prouvé sa capacité de débat et de concertation, mais les travaux réalisés ont également démontré les limites d'un exercice contraint à la logique opérationnelle et budgétaire.

D'ailleurs quelle concertation préalable a conduit à l'arbitrage du document prévisionnel de gestion du budget alloué à l'action sociale qui va nous être présenté aujourd'hui et sur lequel notre instance n'a aucun pouvoir décisionnaire.

Comment devons-nous interpréter la réduction de plusieurs millions d'euro dont a fait l'objet sur quelques années d'exercice l'enveloppe consacrée à la réservation de nouveaux logements sociaux en région Île de France, sur le titre 3 du programme 176 de la police nationale.

Ces millions d'euro ont disparu du budget global alloué à notre action sociale alors même que le logement social doit demeurer un des engagements prioritaires, alors même que les besoins sont considérables en matière de restauration sociale, en matière de politique de la petite enfance dont les dispositifs de réservations de berceaux et de réseaux d'assistantes maternelles doivent être développés sur l'ensemble du territoire national. Pour finir, nous évoquerons les budgets déconcentrés d'initiatives locales dont nous revendiquons l'augmentation significative depuis des années.

Voilà pourquoi notre volonté est donc de faire évoluer la gouvernance de l'action sociale ministérielle institutionnelle vers plus d'autonomie, plus de capacité d'initiative. Nous voulons travailler à une définition en droit de l'action sociale qui détermine précisément ses objectifs et sanctuarise ses moyens.

L'action sociale doit pouvoir être considérée comme une véritable valeur ajoutée, ses instances doivent pouvoir décider librement de la mise en œuvre des résolutions qui font l'objet du consensus le plus large autour d'une question principale, être au cœur des priorités de l'ensemble des agents du ministère de l'intérieur en matière de prévention, d'aide et d'accompagnement social.

Il s'agit donc pour conclure, de nous interroger sur quelle envergure nous souhaitons donner à la CNAS afin qu'elle ne se résume pas à l'expression d'une simple chambre d'enregistrement à vocation purement consultative.

Vous l'aurez bien compris, l'UNSA FASMI s'est fixé comme feuille de route de redonner à la CNAS la dimension d'une Instance de concertation et de proposition dont l'objectif est de concrétiser ses ambitions en matière d'action sociale au bénéfice du plus large public.

Nous vous remercions, Monsieur le Secrétaire Général, de nous avoir consacré ce temps à l'écoute, nous remercions également l'ensemble des membres de notre assemblée et nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

Les représentants des personnels au titre de l'UNSA FASMI,